

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DASES 250G** Subvention (45.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la création d'un cabinet médical au 4 rue du Pic de Barrette (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 431-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention d'investissement à Paris Habitat OPH et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec Paris Habitat OPH, 21 bis rue Claude Bernard 75253 Paris CEDEX 05, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 45.000 euros est attribuée à Paris Habitat OPH (SIMPA 183484 - dossier 2017\_05989).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204182, rubrique 42, ligne DE34001 du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2017 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**